

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.01.29-05

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM BRUNIAUX, MEYNIER., Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Nb de procurations : 4	Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme JACQUET pouvoir à M. CHUARD M. MARTI pouvoir à M. MOLIN
Convocation du : 23 / 01 / 2024	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAMY

DÉLIBÉRATION N° 05 :

Facturation des propriétaires pour enlèvement de véhicules gênants

Madame la maire indique qu'elle est responsable des procédures d'enlèvement des véhicules gênants, dont les modalités sont encadrées par le Code de la route. Cette procédure a un coût administratif pour la collectivité en plus de celui qui consiste à payer la prestation.

Il est proposé au conseil municipal de facturer le double du coût des frais engagés par la commune cette procédure chronophage et couteuse aux propriétaires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention),
décide :**

- **DE FACTURER** au double du coût les frais engagés par la commune, pour demander la mise en fourrière, aux propriétaires de véhicules gênants.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 30 janvier 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,


Alice LAMY